

### Questions au Feuilleton

Le relevé des paiements versés aux élèves des écoles primaires et secondaires qui habitaient hors des réserves regroupe les allocations aux élèves et le remboursement des dépenses engagées pour les livres et les fournitures scolaires. Voici la ventilation des dépenses par province pour 1980-1981:

Atlantique	\$ 11,000
Québec	nil
Ontario	nil
Manitoba	13,000
Saskatchewan	225,400
Alberta	51,000
Colombie-Britannique	34,000
Yukon	3,100
Total	\$ 337,500

2. Le nombre des élèves dont l'éducation incombe au ministère et à l'égard des frais de scolarité desquels le ministère et les autorités scolaires indiennes ont conclu des ententes avec les conseils scolaires provinciaux et privés en 1980-1981 se répartit comme suit:

Atlantique	1,760
Québec	7,610
Ontario	6,425
Manitoba	5,864
Saskatchewan	8,088
Alberta	7,680
Colombie-Britannique	10,895
Yukon	22
Total	48,344

Le nombre d'élèves indiens des niveaux primaire et secondaire qui ont fréquenté les écoles fédérales et les écoles administrées par les bandes dans les réserves en 1980-1981 se répartit comme suit:

Atlantique	1,701
Québec	3,196
Ontario	7,189
Manitoba	9,059
Saskatchewan	6,461
Alberta	4,095
Colombie-Britannique	2,751
Yukon	5
Total	34,457

Les 48,344 élèves à l'égard des frais de scolarité desquels le ministère a conclu des ententes vivaient tous dans les réserves, comme c'était le cas pour les 34,457 élèves qui fréquentaient, dans les réserves, les écoles fédérales et celles qu'administraient les bandes. Les 48,344 élèves qui vivent dans les réserves fréquentent des écoles provinciales, sont au moins en 9<sup>e</sup> année et ont 14 ans et plus continuent d'avoir droit aux allocations.

Le nombre des élèves qui vivaient hors réserve en 1980-1981 et qui ont reçu des allocations ou un remboursement des dépenses engagées pour leurs livres et leurs fournitures scolaires s'élevait à 6,189 et était réparti comme suit:

Atlantique	200
Québec	nil
Ontario	nil
Manitoba	811
Saskatchewan	3,005
Alberta	849
Colombie-Britannique	1,286
Yukon	38
Total	6,189

### INTELPOST

#### Question n° 3770—M. Beatty:

Depuis quand le Canada participe-t-il à Intelpost et depuis quand chaque mois, a) combien de lettres affranchies en provenance du Canada ont été transportées par Intelpost et vers quel bureau d'Intelpost à l'étranger, b) combien de lettres affranchies à destination du Canada ont été transportées par Intelpost et en provenance de quel bureau d'Intelpost à l'étranger, c) combien cette participation a-t-elle coûté au ministère des Postes, d) quelles recettes le Ministère a-t-il tirées de cette participation, e) combien a-t-on dépensé en publicité pour promouvoir Intelpost?

**M. David Berger (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations):** La Société canadienne des Postes m'informe que:

Le service Intelpost a été lancé le 17 juin 1980. Quant au reste de la question, il paraît inopportun d'y répondre, car la divulgation en public de renseignements sur l'exploitation du service fournirait à nos concurrents d'importants renseignements d'ordre commercial et financier.

En outre, le service Intelpost est assuré conjointement avec Télé globe Canada, les Télécommunications CNCP et un certain nombre d'autres entreprises postales et de télécommunications; la Société canadienne des Postes ne saurait donc révéler des données d'exploitation qui appartiennent aussi à ces entreprises.

### LE NIVEAU D'INSTRUCTION DES PSYCHIATRES AU PÉNITENCIER DE DORCHESTER

#### Question n° 3773—M. Lawrence:

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de psychiatres à temps a) plein, b) partiel au pénitencier de Dorchester et, dans chaque cas, quels étaient leurs (i) niveau d'instruction (ii) antécédents de travail (iii) traitement?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada: a) et b) Aucun psychiatre n'était employé à temps plein ou à temps partiel par la Fonction publique fédérale au pénitencier de Dorchester. Les services de psychiatrie étaient assurés par un psychiatre engagé par contrat. L'hospitalisation pour maladies psychiatriques avait lieu selon leur gravité, à l'infirmerie de l'établissement, à un centre provincial de santé mentale ou au Centre de psychiatrie de la Région de l'Ontario.

(i), (ii) et (iii) Sans objet.

#### Question n° 3774—M. Lawrence:

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de psychiatres à temps a) plein, b) partiel au Centre Pie IX de Montréal et, dans chaque cas, quels étaient leurs (i) niveau d'instruction (ii) antécédents de travail (iii) traitement?